

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Données 2019

Château d'eau de Warlincourt-lès-Pas (SM Bois-Saint-Pierre









Station d'épuration de Pas-en-Artois (CC Campagnes de l'Artois)

Source photos: DDTM 62

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
L'observatoire en bref	
Un observatoire national à votre service	3
Loi NOTRé	
EAU POTABLE	
Organisation administrative des services	4
Carte prix de l'eau	5
Répartition des services en fonction de leur taille	6
Répartition des services en fonction du mode de gestion	
Mode de gestion des services	8
Répartition des abonnés en fonction du mode de gestion	8
Répartition des services par mode de gestion	9
Répartition des services par exploitant (affermage)	9
Qualité de l'eau	
Performance des réseaux	11
L'eau est précieuse	12-16
Construction d'un château d'eau à Bully-les-Mines	17-18
Exemples de Réservoirs du Pas-de-Calais	19-20
Carte des services	
Légende des services	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Carte prix de l'épuration	
Organisation administrative des services	
Répartition des services en fonction de leur taille	
Capacité des systèmes d'épuration	
Carte des systèmes d'épuration	
Conformité des systèmes d'épuration	
Carte des conformités en équipement des systèmes d'épuration	
Carte des conformités en performance des systèmes d'épuration	
Mode de gestion des services	
Répartition des services par exploitant	
Abonnés et volumes facturés	
Répartition des services en fonction de leur taille	
Répartition des services en fonction du mode de gestion	
Exemples de travaux d'assainissement	
Exemples de Stations du Pas-de-Calais,	
Carte des services	
Légende des servicesASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
Répartition des services en fonction de leur taille	
Répartition des services par exploitant	
Carte des services	
Légende des services	43



Source: agi2d. fr

PREAMBULE

L'observatoire en bref

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 a confié à l'office national sur l'eau et les milieux aquatiques (ONEMA), intégré à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) depuis le 01 janvier 2017 qui devient au 01 janvier 2020 l'Office Française de la Biodiversité OFB en fusionnant avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), le soin de mettre en place un observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement.

Destiné aux collectivités locales, maires et présidents d'intercommunalité, l'observatoire est un outil d'aide à la décision pour piloter les services, un outil de communication entre les différents acteurs de l'eau. C'est aussi un site Internet grand public répondant aux exigences des usagers et des citoyens soucieux d'avoir une information transparente sur le prix de l'eau et sur la qualité du service. Il permet d'établir au plan national un panorama complet de la situation française, d'alimenter la réflexion et la connaissance des autres acteurs institutionnels de l'eau (Agences de l'eau, conseils départementaux, etc.) et d'ajuster les politiques publiques.

Un observatoire national à votre service

En 2010, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Pas-de-Calais en accord avec l'OFB a pris en charge la mission de relayer l'information concernant l'observatoire des services d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités, en s'appuyant sur le système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Depuis, la DDTM aide au quotidien les collectivités qui le souhaitent à renseigner la base SISPEA et contrôle la cohérence des données fournies avant leur consolidation au niveau national.

Il s'agit pour l'année N de collecter et de publier sur le site de l'observatoire les données de l'année N-1.

L'année 2020 (année de récolte des indicateurs 2019) est une année particulière, l'épidémie de COVID-19, le confinement, le report du second tour des élections municipales, le re-confinement... La DDTM 62, avec l'appui des secrétaires des services, maires, présidents de syndicats, DGS..., a réussi à remplir sa mission, à savoir collecter un maximum de données sur les différents services 2019. Cette mobilisation de toutes et tous à permis d'enrichir SISPEA d'un nombre de services représentant 100 % de la population pour les trois compétences (eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif).

Les données présentées dans cette synthèse pour les trois compétences ainsi que d'autres indicateurs sont disponibles sur le site internet <u>www.services.eaufrance.fr</u>

Loi NOTRé

La loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 prévoit le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération à compter du 01/01/2020.

La loi Ferrand-Fesneau du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, repousse ce transfert de 2020 à 2026 dès lors que 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population, s'opposent au transfert de compétences. La loi permet également aux syndicats de se maintenir jusqu'en 2026 si leur périmètre recoupe 2 intercommunalités et non 3 comme auparavant.

La loi NOTRé introduit l'obligation pour les services de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA, les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement.

EAU POTABLE

Le département du Pas-de-Calais compte **890** communes pour une population totale de **1 498 321** habitants.

En 2019, la mission d'adduction en eau potable est assurée par **157** services **(166 en 2018)** répartis selon les périmètres d'intervention suivants :

- 63 communes (70 en 2018),
- 77 syndicats (82 en 2018),
- 4 communautés de communes (0 en 2018),
- 12 communautés d'agglomération (13 en 2018),
- 1 communauté urbaine (1 en 2018).

Source: fr,123rf.com

13 services disposent d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Cette commission est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants et les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Organisation administrative des services

Source: istockphoto.com



Compétence	Type de collectivité	Nombre de services	
	Commune	52	
Production et distribution	Syndicat	69	
	EPCI à fiscalité propre	14	
	Commune	0	
Production seule	Syndicat	2	
	EPCI à fiscalité propre	0	
	Commune	11	
Distribution seule	Syndicat	6	
	EPCI à fiscalité propre	3	
Total		157	



Source :istockphoto.com

Ces 157 services représentent une population desservie de 1 421 350 habitants.

L'écart avec le chiffre de la population départementale s'explique par le fait du transfert de compétence de certaines communes au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord (SIDEN) et à d'autres services des départements voisins.

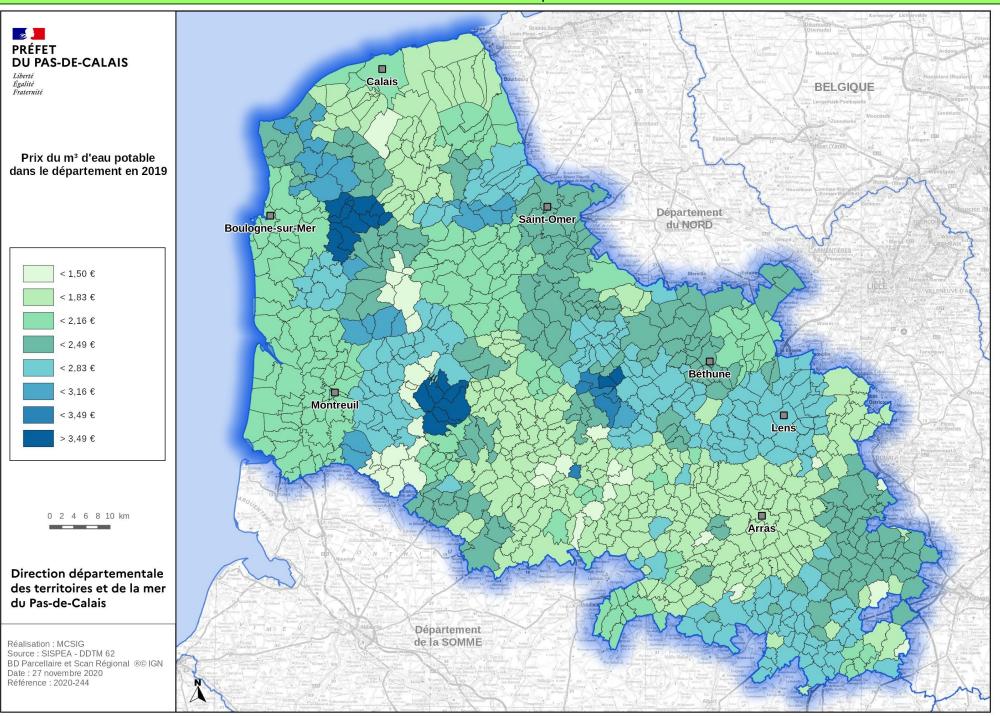
Les données « Eau Potable » issues de SISPEA correspondent aux saisies de **157** (**166 en 2018**) services correspondant à **100** % (**100** % **en 2018**) de la population desservie du département. La consommation moyenne est de **253,68 litres par jour et par foyer abonné (245,640 l/j/f en 2018).**

Considérant la taille moyenne d'un ménage du département (2,13), cela correspond à une consommation de 119,10L/j/habitant (113,72 l/j/h en 2018).

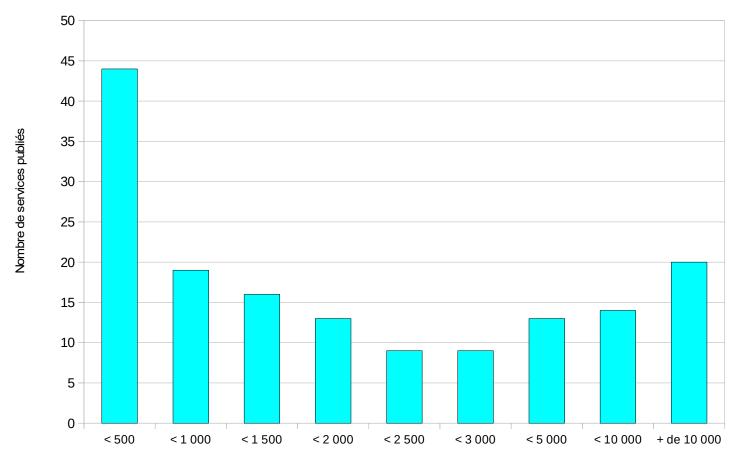
Le prix moyen TTC est de **2,13 €/m³ (2,10 € /m³ en 2018)** et le prix médian est de **2,04 €/m³ (1,97 €/m³ en 2018)**.

Le service le moins cher est de 1,21 €/m³ (en régie) et le plus cher de 3,65 €/m³ (en délégation).

Prix du m³ d'eau dans le département en 2019



Répartition des services en fonction de leur taille



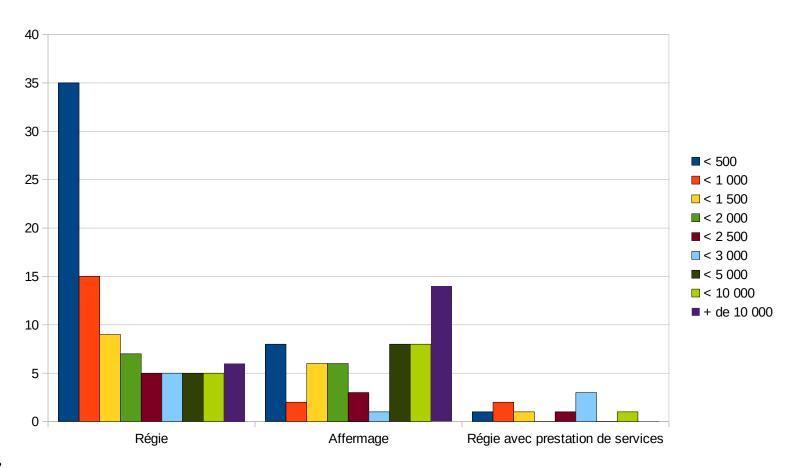
- Taille du service en habitants
- 44 services desservent une population inférieure à 500 habitants (45 en 2018),
- 19 services desservent une population de 501 à 1 000 habitants (23 en 2018),
- 16 services desservent une population de 1 001 à 1 500 habitants (16 en 2018),
- 13 services desservent une population de 1 501 à 2 000 habitants (14 en 2018),
- 9 services desservent une population de 2 001 à 2 500 habitants (10 en 2018),
- 9 services desservent une population de 2 501 à 3 000 habitants (4 en 2018),
- 13 services desservent une population de 3 001 à 5 000 habitants (18 en 2018),
- 14 services desservent une population de 5 001 à 10 000 habitants (14 en 2018),
- 20 services desservent une population supérieure à 10 000 habitants (22 en 2018).

La différence du nombre de services entre 2018 et 2019 est due à la fusion de services ainsi qu'à la prise de compétence eau d'EPCI au 01/01/2019.

Le circuit de l'eau du robinet

Source: yuka.io 1 Captage en nappes souterraines, rivières, lacs 2 Traitement en eau potable potable 3 Stockage 4 Consommation

Répartition des services en fonction du mode de gestion



Sur **44** services desservant une population inférieure à 500 habitants, **35** sont en régie, **8** sont en affermage et **1** est en régie avec prestation de services.

Sur **19** services desservant une population de 501 à 1000 habitants, **15** sont en régie, **2** sont en affermage et **2** est en régie avec prestation de services.

Sur 16 services desservant une population de 1001 à 1 500 habitants, 9 sont en régie, 6 sont en affermage et 1 sont en régie avec prestation de services.

Sur **13** services desservant une population de 1 501 à 2 000 habitants, **7** sont en régie et **6** sont en affermage.

Sur **9** services desservant une population de 2 001 à 2 500 habitants, **5** sont en régie, **3** sont en affermage et **1** est en régie avec prestation de services.

Sur **9** services desservant une population de 2 501 à 3 000 habitants, **5** sont en régie, **1** est en affermage et 3 sont en régie avec prestation de services.

Sur **13** services desservant une population de 3 001 à 5 000 habitants, **5** sont en régie et **8** sont en affermage.

Sur **14** services desservant une population de 5 001 à 10 000 habitants, **5** sont en régie, **8** sont en affermage et **1** est en régie avec prestation de services.

Sur **20** services desservant une population supérieure à 10 001 habitants, **6** sont en régie et **14** sont en affermage.



Source: rhone.gouv.fr



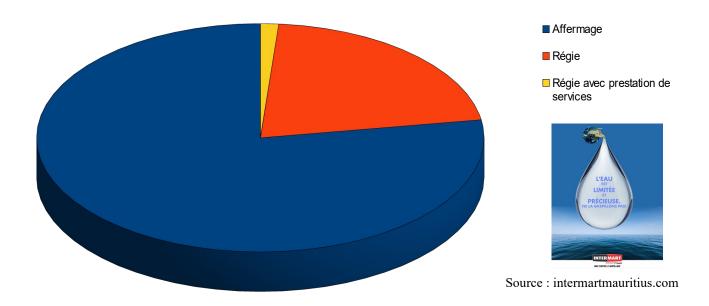
Source: pinterest.fr

Mode de gestion des services

Made de gestion		ombre de service	es	Nombre	Volumes consommés par les abonnés [m³]		
Mode de gestion	Production et distribution			d'abonnés	domestiques	non domestiques	
régie	avec une tation de 9 0 0		140 520	14 452 392	677 807		
régie avec une prestation de services			0	8 725	1 091 681	13 330	
affermage	44	0	12	515 006	45 960 525	3149516	

NB : Les abonnés domestiques et assimilés sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'environnement.

Répartition des abonnés en fonction du mode de gestion



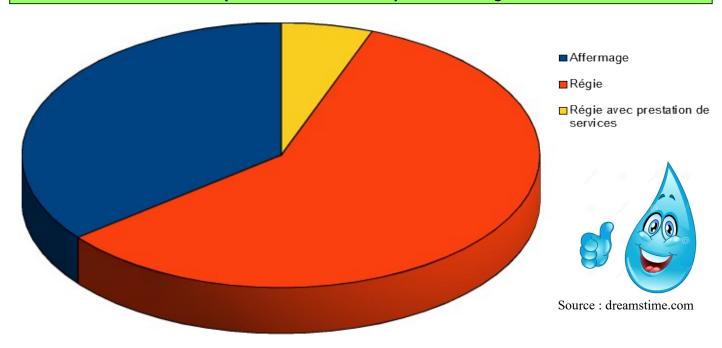
- Les services en affermage représentent 515 006 abonnés soit 77,53 % (77 % en 2018),
- Les services en régie représentent 140 520 abonnés soit 21,16 % (21 % en 2018).
- Les services en régie avec prestation de services représentent **8 725** abonnés soit **1,31** % (1 % en 2018).

Le prix d'un litre d'eau potable est 200 fois plus faible que celui d'un litre d'eau en bouteille



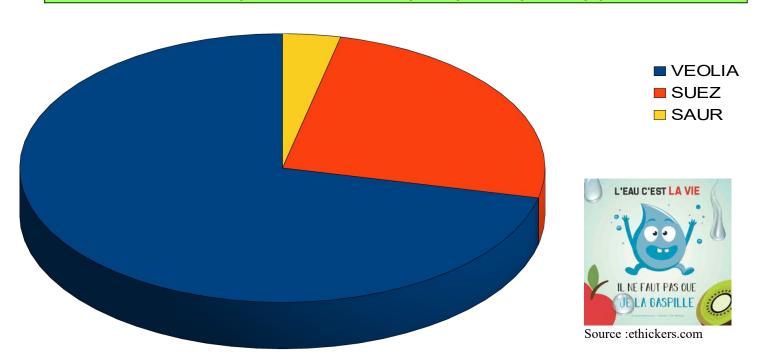
Source: pinterest.fr

Répartition des services par mode de gestion



- Les services en affermage représentent 56 services soit 35,70 %.
- Les services en régie représentent **92 services** soit **58,60** %.
- Les services en régie avec prestation de services représentent 9 services soit 5,70 %.

Répartition des services par exploitant (affermage)



Les services en affermage représentent 56 services :

- VEOLIA représente 40 services soit 71 % (71 % en 2018).
- SUEZ représente 14 services soit 25 % (25 % en 2018).
- SAUR représente 2 services soit 4 % (4 % en 2018).

Qualité de l'eau

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Elle fait l'objet d'un suivi permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire :

- La surveillance obligatoire par les distributeurs d'eau (examen régulier de leurs installations, réalisation d'un programme d'analyses effectuées sur des points identifiés fonction des risques Le parcours de l'eau : de la source au robinet

que peuvent présenter les installations).



Source: ars.sante.fr



Source: sante.lefigaro.fr

- Le contrôle sanitaire exercé par l'ARS (inspection des installations, réalisation d'un programme annuel d'analyses permettant de surveiller la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau). Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire agréé par le ministère de la santé à trois points clés : au niveau de la ressource (forages, prises d'eau de surface, puits), au niveau des stations de production et de traitement (point de mise en distribution) et au robinet du consommateur, selon une périodicité liée à l'importance de la population desservie, à l'origine de l'eau et au type de traitement.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 99,89 % en 2019.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de **94,50** % en 2019.



Source: cieau.com



Source: quechoisir.org

Mon eau a le goût de chlore ? Que faire ?

Le « goût de Javel » est donc la meilleure preuve de l'efficacité du chlore.

Pour le supprimer, rien de plus simple. Présent à l'état liquide dans une eau à température ambiante, le chlore se transforme en gaz dès que la température baisse. Remplissez une carafe et laissez-la s'aérer un peu. Puis, bouchez-la pour qu'elle ne s'imprègne pas des odeurs du réfrigérateur et mettez-la au froid une vingtaine de minutes.

Performance des réseaux

Rendement du réseau de distribution

L'arrêté du 2 mai 2007 définit le rendement du réseau de distribution par cette formule :

(consommations + exportations + volume de service)
(volume produit + importations)

Le rendement des réseaux de distribution est en moyenne de **78,19** % **(77,36** % **en** 2018) dans le département.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret « fuites » issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil :

- Rendement seuil « Zone de Répartition des Eaux » réservé aux services prélevant plus de 2 000 000 m³ en ZRE (rendement seuil = 70 + Indice Linéaire de Consommation / 5).
- Rendement seuil « par défaut » réservé à tous les autres services (rendement seuil = 65 + Indice Linéaire de Consommation / 5).

En cas de non-conformité du rendement et de non présentation d'un plan d'action, une pénalité financière équivalente au double de la redevance « préservation de la ressource » de l'Agence de l'Eau sera appliquée.



Source :ecoecole.overblog.com



L'eau est précieuse

Ne la gaspillons pas, elle fait partie des ressources naturelles à préserver.

Dans le bassin Artois-Picardie, l'eau potable est produite à 93 % à partir d'eau souterraine. Elle provient essentiellement de l'exploitation de la nappe de la craie. Dans le Pas-de-Calais, seuls deux captages prélèvent de l'eau en rivière pour la potabiliser : l'usine de Carly sur la Liane et l'usine d'Aire-sur-la-Lys.

Les ressources en eau sont abondantes mais localement parfois insuffisantes pour couvrir les besoins de la population en eau potable. Dans certains cas des transferts d'eau sur de longues distances sont nécessaires. Ainsi le Pas-de-Calais est fortement sollicité pour répondre aux besoins du département du Nord en eau potable.

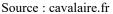


La sécheresse dans la Pas-de-Calais

Les déficits pluviométriques répétés depuis 2017 et la mauvaise recharge des nappes l'hiver 2018-2019 ont conduit le Préfet du Pas-de-Calais, à placer le département en vigilance sécheresse en avril 2019.

Les usagers ; particuliers, industriels, collectivités, agriculteurs et autres professionnels, ont été invités à réduire leur consommation d'eau et éviter les usages non indispensables.







Source: aude.gouv.fr

Le déficit pluviométrique persistant et les perspectives défavorables laissaient entrevoir une dégradation de la situation. Le niveau des nappes était bas et des difficultés étaient à craindre sur certains captages. Les débits des cours d'eau diminuaient rapidement.

Vue la situation et après avis du comité de concertation réuni en juillet 2019, le préfet du Pas-de-Calais, a déclaré le département en situation d'alerte sécheresse (arrêté Préfectoral du 12 juillet 2019), à l'exception des bassins versants de la Canche et de l'Authie en état de vigilance.







Source :manteslaville.fr

L'arrêté préfectoral prévoyait des mesures de restrictions par famille d'usagers pour diminuer significativement la consommation d'eau afin de préserver les ressources en eau potable et les milieux naturels, qui constituent notre patrimoine commun.

Entre autres, certaines utilisations de l'eau étaient restreintes :

- Pour les particuliers et les collectivités, les mesures de restriction sont essentiellement des mesures de bon sens visant à économiser fortement l'eau en limitant l'arrosage des pelouses et le remplissage des étangs et l'interdiction de lavage des voitures en dehors des centres spécialisés recyclant l'eau.
- Pour les entreprises, l'objectif est de réduire leur consommation de l'ordre de 10 %.
- Pour les agriculteurs, l'irrigation est interdite les samedis et dimanches entre 10 heures et 11 heures et aux mêmes heures en période de canicule pendant la semaine.



Source: po,chambre-agriculture.fr



Source: viterne.fr

L'objectif était de parvenir à une mobilisation individuelle et collective de l'ensemble des acteurs afin d'éviter des mesures plus contraignantes.

Les évènements pluvieux de septembre et début octobre n'ont pas suffis à améliorer significativement la situation des eaux de surfaces et des milieux associés dans le département.

La recharge des nappes phréatiques n'a pas démarré.

Le 14 octobre, le Préfet du Pas-de-Calais réunit le comité départemental de l'eau. Il a décidé de proroger l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2019 plaçant le département en alerte sécheresse sur l'ensemble du département, à l'exception des bassins versants de la Canche et de l'Authie qui ont été maintenus en vigilance et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

S'adapter au changement climatique





Source: lechodelalys.fr

Source: lavoixdunord.fr

Afin de ne pas aggraver l'état quantitatif et qualitatif des ressources et de préserver les usages prioritaires pour les années à venir, notamment l'alimentation en eau potable, les efforts d'économie d'eau doivent être maintenus. En particulier :

- Le lavage des véhicules doit se faire prioritairement dans des stations professionnelles (recyclage de l'eau).
- Les fontaines publiques en circuit ouvert doivent être arrêtées.
- Le lavage des voiries doit être limité aux besoins strictement nécessaires pour l'hygiène et la salubrité publiques.
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des jardins potagers, des espaces sportifs de toute nature doit être parcimonieux.
- Le remplissage des étangs, plans d'eau et bassins de loisirs doit être limité au strict nécessaire pour préserver la faune et la flore aquatiques.
- Tous les usagers doivent limiter leur consommation d'eau et diminuer leurs prélèvements de 10 % dans les cinq ans puis de 25 % à quinze ans tel que l'ont fixé les assises de l'eau.
- Tout rejet dans le milieu récepteur portant atteinte à la préservation des milieux, du fait d'un assec de la voie d'eau ou d'un débit insuffisant, est proscrit.

Dans la perspective de la réitération d'un épisode de sécheresse, le Préfet du Pas-de-Calais a demandé aux acteurs locaux d'approfondir les mesures opérationnelles dans trois domaines : la structure et l'interconnexion des réseaux d'eau potable, des prélèvements opérés par les industriels et la gestion de l'irrigation agricole.



Source: ville-boulogne-sur-mer.fr



Source: lavoixdunord.fr



Source: eau-artois-picardie.fr

ADOPTONS

LES BONS GESTES



Source: ville-boulogne-sur-mer. fr



Source : waterlogic.fr

Le week-end du 18 au 19 avril, un violent orage s'est abattu sur la partie sud du département, plus particulièrement les municipalités de Vaulx-Vraucourt, de Villers-les-Cagnicourt et de Saudemont. Dans ces villages, certaines rues se sont rapidement transformés en torrents de boue.



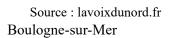
Source: fdsea62

Un orage a frappé la commune de Pas-en-Artois le 19 juin 2019, comme il y a 3 ans à la même époque. La commune est inondée, comme celle de Gaudiempré.



Source : lavoixdunord.fr Pas-en-Artois (près du marais d'Eulène)

Les précipitations importantes du mois de novembre 2019 n'ont pas permis de faire remonter le niveau des nappes phréatiques mais à éviter qu'elles redescendent.





Dans le Pas-de-Calais, le niveau des nappes est globalement inférieur à la moyenne depuis 3 ans. En 2019, on est au niveau de 2017, une année jugée très mauvaise à l'époque.

En principe, les nappes phréatiques baissent de mars-avril à octobre et remontent entre octobrenovembre et mars-avril. Lors de l'hiver 2016-2017, les nappes ne se sont absolument pas rechargées. Les 2 hivers qui ont suivi (2017-2018 et 2018-2019) n'ont pas été suffisamment pluvieux pour remonter le niveau.

Pour contrôler ces nappes phréatiques, on utilise un piézomètre dans le forage qui atteint la nappe et permet d'en mesurer le niveau.

Construction d'un château d'eau à Bully-les-Mines (CALL)

Situé sur la future ZAC des Alouettes, le nouveau château d'eau de Bully-les-Mines devait être en service cette année. Il alimentera les communes de Liévin et d'Aix-Noulette.

Avec un réservoir cylindrique de 43 mètres composé de 2 volumes séparés, sa capacité de stockage de 4 000 m³. Cela permettra ainsi de sécuriser la distribution d'eau potable.

Celui ci dispose d'une autonomie de 9h (au lieu de 4h sur l'ancien réservoir de Liévin).



Sources: ulmaconstruction.fr











Sources: ulmaconstruction.fr





Sources: agglo-lenslievin.fr

Exemples de Réservoirs du Pas-de-Calais



Forage F2 à Andres (SIRA) Source : sira-eau.fr



Réservoir de Willerval (CUA) Source : DDTM 62



Réservoir de Tangry (SIR de Valhuon) Source : lavoixdunord.fr



Réservoir de Mouriez (SI Regnauville) Source : DDTM 62



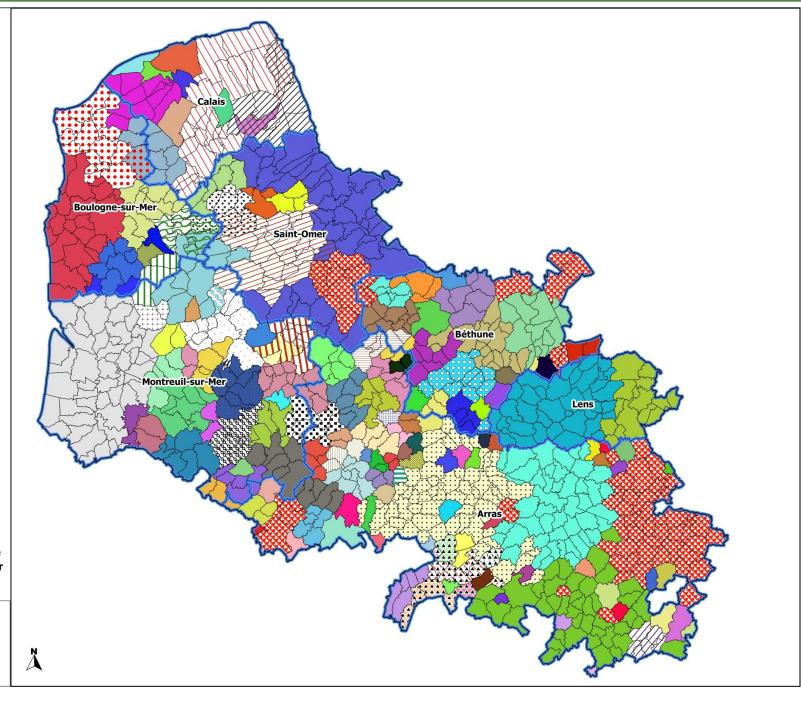
Liberté Égalité Fraternité

> Services d'eau potable du Pas-de-Calais au 31 décembre 2019

> > 0 5 10 km

Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais

Réalisation : MCSIG Source : SISPEA/ DDTM 62 BD parcellaire ®© IGN Date : 06/11/2020 Référence : 2020-218



Légende des Services d'eau potable du Pas-de-Calais au 31 décembre 2019

							_
	Ardres		Havrincourt		SI de la Région de Bourthes		SI La Quilienne
	Arleux-en-Gohelle		Hénu		SI de la Région de Brimeux		SI Le Boisle
	Aubigny-en-Artois		Herlin-le-Sec	Ш	SI de la Région de Doudeauville		SI Lesboeuf-Morval
	Averdoingt		Hermies		SI de la Région de Fortel en Artois		SI Leulinghem-Quelmes-Zudausques-Wisques
	Avesnes-le-Comte		Hersin-Coupigny		SI de la Région de Gonnehem		SI Maisnil-Neuville
	Bailleul-aux-Comailles		Houvin-Houvigneul		SI de la Région de Le Parcq		SI Monchy Breton-La Thieuloye
	Béalencourt		Hucqueliers		SI de la Région de Le Ponchel		SI Mouriez
111'	Berles-au-Bois		Inchy-en-Artois	/	SI de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF)		SI Ostreville-Marquay
	Berles-Monchel		Izel-lès-Équerchin		SI de la Région de Norrent-Fontes		SI Pernes-Floringhem
	Beugny		Le Quesnoy-en-Artois		SI de la Région de Pas-en-Artois	·. · .	SI Plateau de Bellevue
	Bienvillers-au-Bois		Ligny-Saint-Flochel		SI de la Région de Sachin		SI Rebreuve-Ranchicourt
	Bonnières		Lillers		SI de la Région de Valhuon		SI Région de Bonningues les Calais
	Brias		Longfossé		SI de la Région de Widehem		SI Région de Colembert
	Calais		Noyelles-lès-Vermelles		SI de la Région d'Embry	7	SI Région de Quesques
	Camblain-l'Abbé		Noeux-les-Mines		SI de la Région d'Hardinghen		SI Regnauville
	Cambligneul		Орру		SI de la Région d'Hautecloque		SI Saint Hilaire Cottes
	Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM)		Pronville	889	SI de la Région d'Hesdin		SI Samer et Environs
	Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)		Quoeux-Haut-Maînil		SI de la Région d'Heuchin		SI Sud Artois
	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)		Ramecourt		SI de la Région d'Humbert		SI Vallée de la Hem Sud
	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC)		Rebreuve-sur-Canche		SI de la Région d'Oeuf en Temois	###	SI Vallée des Baillons
	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL)		Saint-Léger		SI de la Région d'Orville		SIAEP de La Fontaine
:::	Communauté de communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C)		Saint-Venant	1/1	SI de la Région d'Ytres-Bertincourt		SIAEP du Doullennais et Environs
-	Communauté Urbaine d'Arras (CUA)		Sangatte		SI de la Vallée de la Canche		Simencourt
	Coquelles		Saulty		SI de la Vallée de la Hem Nord	::::	SIVOM Alquines
	Corbehem		Savy-Berlette	111	SI de la Vallée de la Lys Superieure		SIVOM de la Communauté du Bethunois
	Coulogne		Service des eaux de Coupelle-Vieille		SI de la Vallée de la Nave	***	SM Bois Saint Pierre
	Desvres		SI Aubin Saint Vaast-Contes		SI de la Vallée de la Planquette		SM du SI Zone Industrielle Artois-Flandre
	Diéval		SI Aumerval-Ferfay-Bailleul les Pemes		SI de la Vallée de la Temoise		SM Région de Boisdinghem
	Douchy-lès-Ayette		SI Bois Machy	\Leftrightarrow	SI des 3 Cantons		Souastre
	Fresnes-lès-Montauban		SI Boisjean-Roussent	:::	SI des Vallées du Gy et de la Scarpe	22	Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN)
	Fresnicourt-le-Dolmen		SI Buire le Sec-Maintenay	/	SI Douvrin-Billy Berdau		Trescault
	Fresnoy-en-Gohelle		SI Buneville-Moncheaux-Monts		SI du Bas Pays		Vaulx-Vraucourt
	Frévent		SI Croisette-Héricourt	5000	SI du Bassin de la Lawe et de son Affluent Le Fossé d'Avesnes (SABALFA)		Vermelles
	Gommecourt		SI Croix-Siracourt		SI du Doullennais et Environs		Willencourt
	Gouy-en-Temois		SI de la Clarence et de la Région d'Auchel (SACRA)		SI du Saint Polois		SI Bavincourt-La Herlière
	Gouy-en-remois Grévillers		SI de la Haute Vallée de la Lawe		SI Foufflin-Ternas		SI Coullemont-Humbercourt
	Grevillers Guines	11'	SI de la Région d'Andres (SIRA)		SI Fruges-Coupelle Neuve		21 Configurations-Lindbescond
111		1//	SI de la Région d'Audruicq		SI Isbergues		
1//	Hannescamps						

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

583 communes **(582 en 2018)** du Pas-de-Calais disposent d'un réseau d'assainissement collectif. La population totale estimée raccordable est de **1 316 823** habitants. A ce chiffre, il faut ajouter les 79 communes adhérentes au SIDEN-SIAN (syndicat du Nord).

Cette mission est assurée par **52 (50 en 2018)** services répartis selon les périmètres d'intervention suivants :

- 16 communes,
- 12 syndicats,
- 14 communautés de communes,
- 9 communautés d'agglomération,
- 1 communauté urbaine.



Source: langrolay-sur-rance.fr

10 services disposent d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

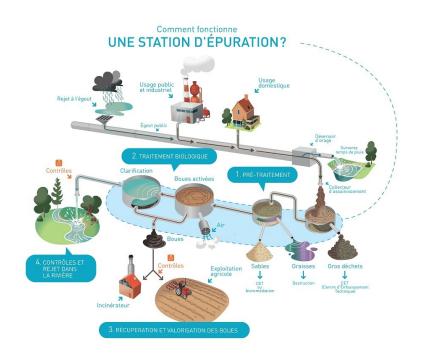
Les données « Assainissement Collectif » issues de SISPEA correspondent aux **52 (50 en 2018)** services confirmés et publiés sur **52**, couvrant **100 % (100 % en 2018)** de la population concernée par l'assainissement collectif.

L'augmentation des services est due à la prise de compétence Assainissement Collectif de nouvelles EPCI créées au 01 janvier 2019, lors de la mise à jour de la base de données ainsi que la mise en service de nouvelles stations.

Le prix moyen de l'épuration des eaux dans le département est de 2,91 €/m³ (2,88 €/m³ en 2018). Le prix médian est de 2,74 €/m³ (2,77 €/m³ en 2018).

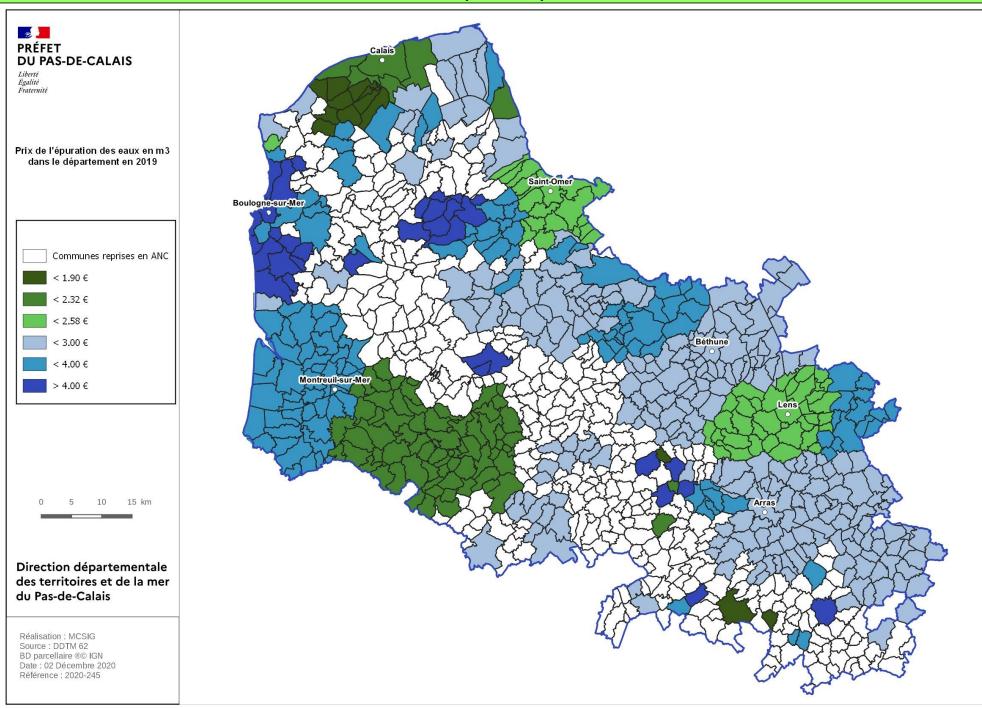
Le service le moins cher est de 1,55 €/m³ (en régie).

Le service le plus cher est de 5,22 €/m³ (en délégation).



Source: idea.be

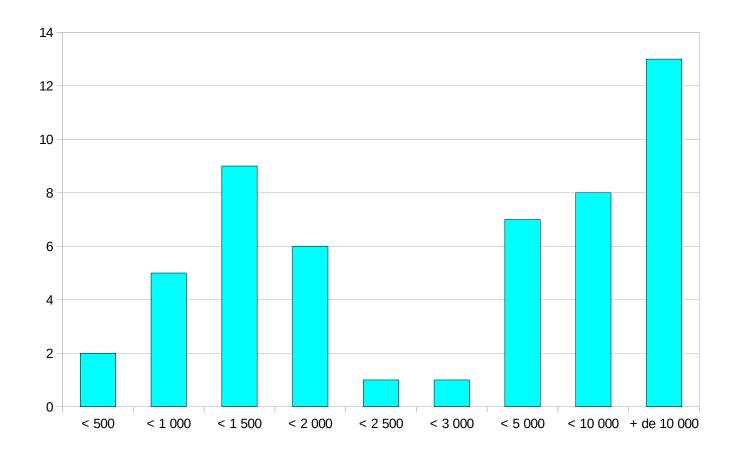
Carte prix de l'épuration



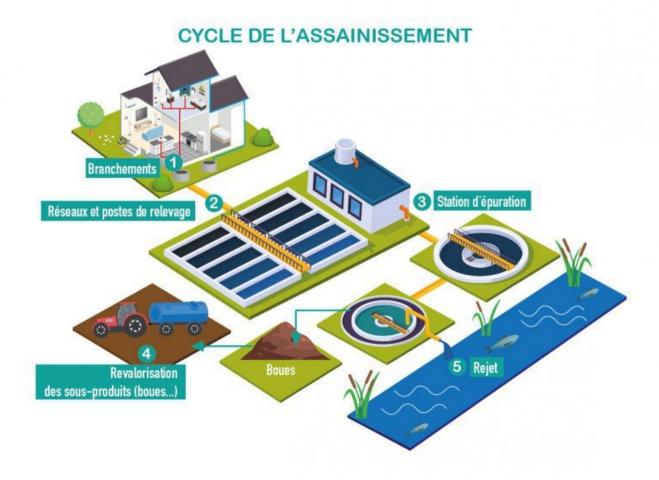
Organisation administrative des services

Compétence	Type de collectivité	Nombre de services publiés
	Commune	15
Collecte et épuration	Syndicat	8
	EPCI à fiscalité propre	24
	Commune	1
Collecte ou transport seul	Syndicat	4
	EPCI à fiscalité propre	0
	Commune	0
Épuration seul	Syndicat	0
	EPCI à fiscalité propre	0
Total		52

Répartition des services en fonction de leur taille

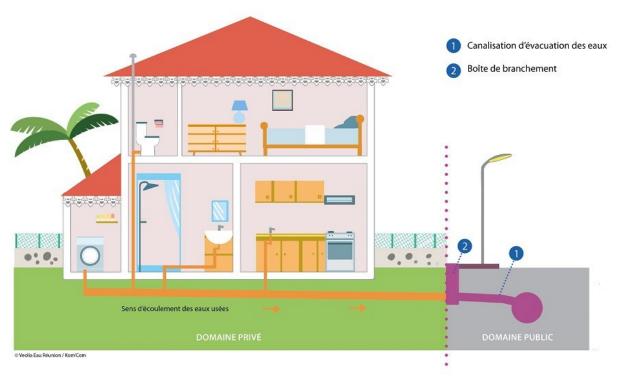


- 2 services desservent une population inférieure à 500 habitants (2 en 2018),
- 5 services desservent une population de 501 à 1 000 habitants (4 en 2018),
- 9 services desservent une population de 1 001 à 1 500 habitants (7 en 2018),
- 6 services desservent une population de 1 501 à 2 000 habitants (6 en 2018),
- 1 services desservent une population de 2 001 à 2 500 habitants (1 en 2018),
- 1 services desservent une population de 2 501 à 3 000 habitants (2 en 2018),
- 7 services desservent une population de 3 001 à 5 000 habitants (7 en 2018),
- 8 services desservent une population de 5 001 à 10 000 habitants (8 en 2018),
- 13 services desservent une population supérieure à 10 000 habitants (13 en 2018).



Source: ccfulgent-essarts.fr

RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

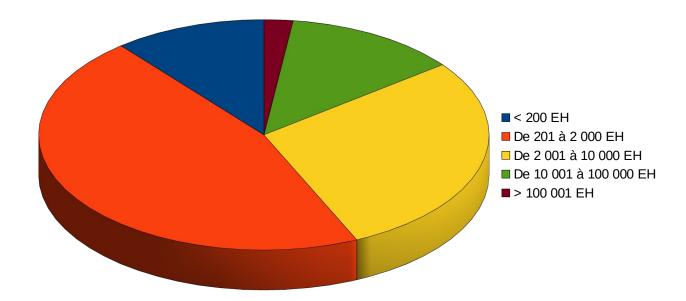


Source: runeo.re

Capacité des systèmes d'épuration

192 systèmes d'épuration sont recensés dans le Pas-de-Calais au 31 décembre 2019.

- 21 systèmes ont une capacité inférieure à 200 EH, soit 10,90 %,
- 88 systèmes ont une capacité de 201 à 2 000 EH, soit 45,80 %,
- 55 systèmes ont une capacité de 2 001 à 10 000 EH, soit 28,70 %,
- 24 systèmes ont une capacité de 10 001 à 100 000 EH, soit 12.50 %.
- 4 systèmes ont une capacité supérieure à 100 001 EH, soit 2,10 %.



NB : Equivalent Habitant (EH) : Notion permettant d'exprimer la quantité moyenne de pollution des eaux générée par les usagers domestiques et utilisée pour déterminer les capacités épuratoires nécessaires des stations d'épurations. Un EH correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DB05 par jour.



Source: icem-freinet.net

Carte des systèmes d'épuration



Capacité nominale des systèmes d'épuration en EH (Equivalent Habitant)

o < à 200

200 - 2000

2000 - 10000

10000 - 100000

100000 - 200000

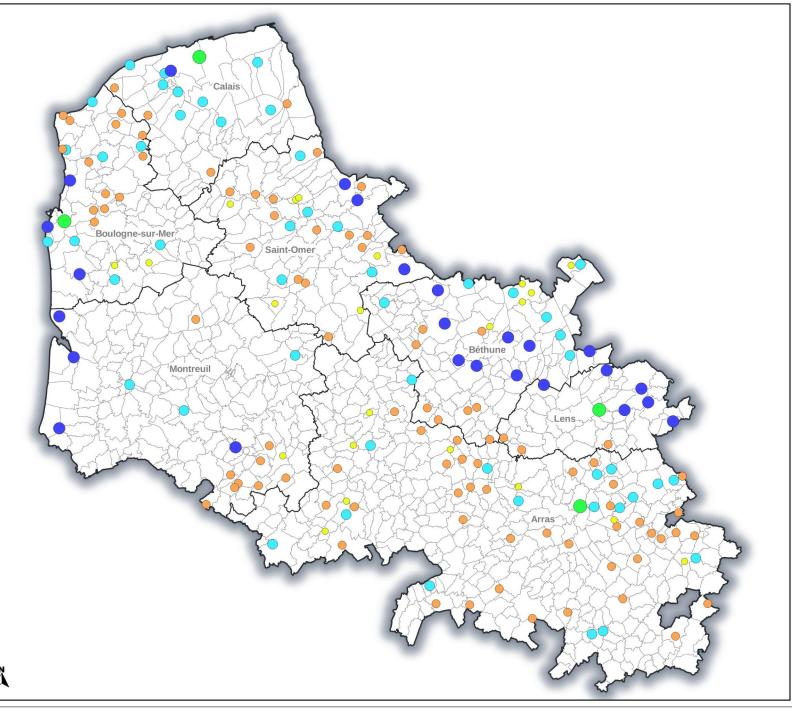
limite d'arrondissement

10 15 km

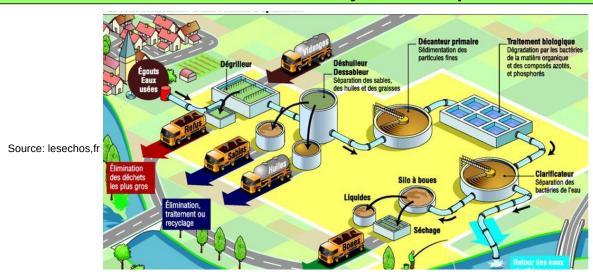
Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais

Réalisation : MCSIG Source : SISPEA - DDTM 62 BD parcellaire ®© IGN Date : Décembre 2020

Référence : 2020-280



Conformité des systèmes d'épuration



34 % des stations ont plus de 30 ans. 24 % ont moins de 10 ans.

Les stations de traitement des eaux usées signalées en bleu ont un équipement épuratoire qui ne permet pas de traiter correctement la charge de pollution qui leur arrive au regard des exigences de traitement de la directive eaux résiduaires urbaines.

Elles sont au nombre de 3 : Auchy-les-Mines (9 500 EH), Courcelles-les-Lens (18 000 EH) et Hénin-Beaumont (78 667 EH).

La création d'une nouvelle unité de traitement à Haisnes est prévue pour remplacer l'actuelle station d'épuration d'Auchy-les-Mines (date de mise en service le 01/03/1990). Des études et travaux importants sont en cours pour limiter les déversements par temps de pluie et traiter ces derniers.

La station de Courcelles-les-Lens (date de mise en service le 01/01/1960) doit être reconstruite en 2024, mais sans attendre, la Communauté d'Agglomération a installé un dispositif temporaire de traitement pour se mettre en règle.

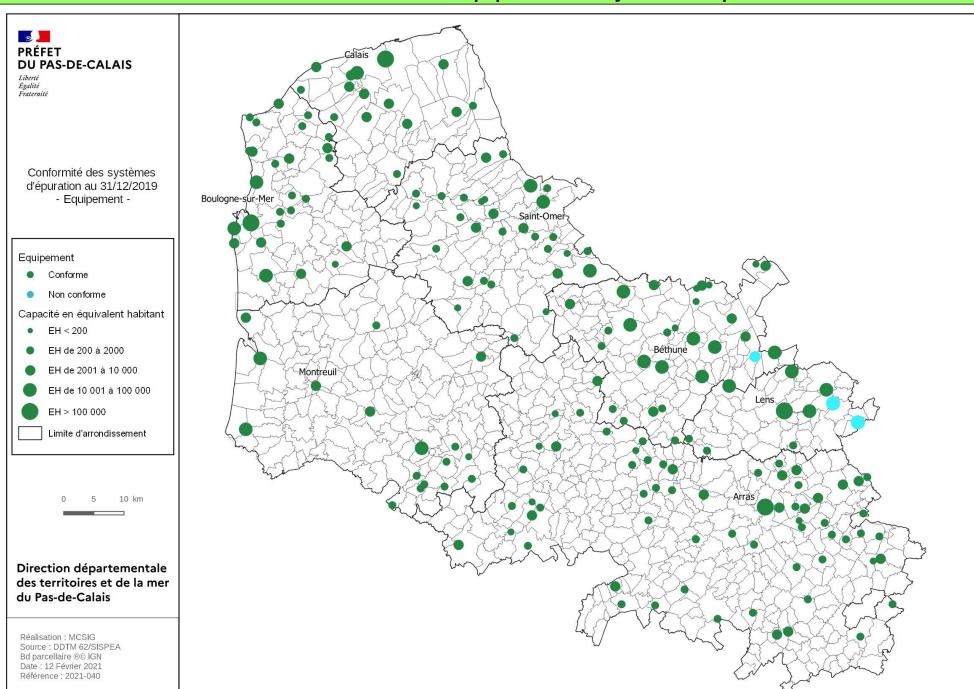
La station d'Hénin-Beaumont (date de mise en service le 01/01/1982) a subi de nombreuses anomalies au cours de l'année 2019 (phénomène de moussage, échauffement des batteries, fuite d'huile sur surpresseur...).

Un scénario d'aménagement du réseau a été validé en début d'année 2019, l'objectif est de démarrer les travaux dés 2021. Un programme de renouvellement triennal a été établi pour la station de 2020 à 2022.

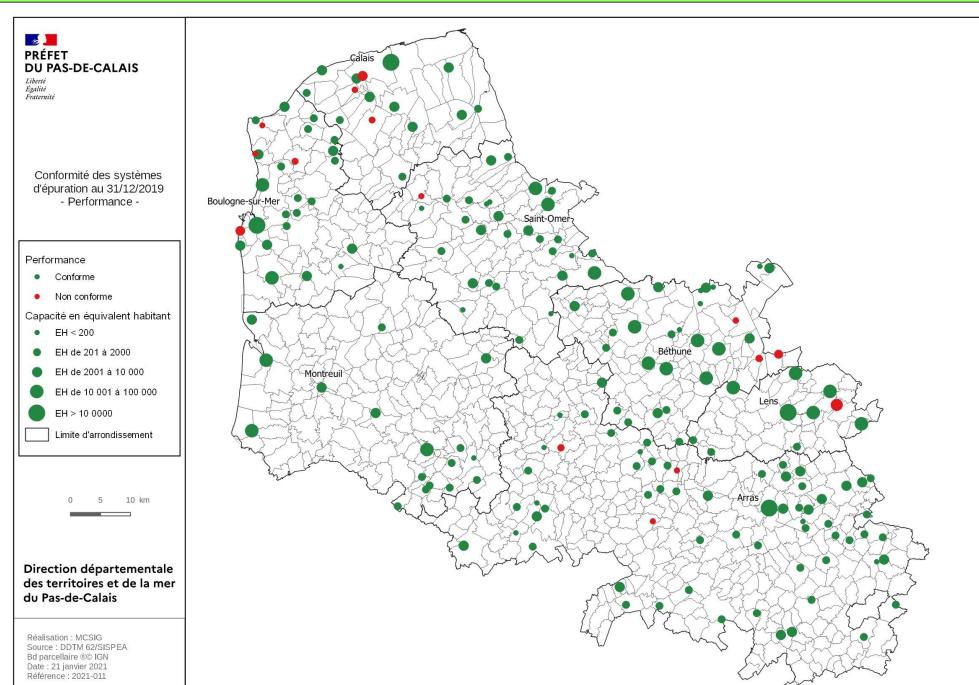
A partir de 2019, la conformité des systèmes d'épuration est évaluée suivant les nouvelles règles de calcul (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté préfectoral local). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau a une valeur officielle.

Chaque année les services de l'État calculent la conformité des performances des stations de traitement des eaux usées. Les stations de traitement d'Alquines (1 966 EH), Aubigny-en-Artois (2 5000 EH), Auchy-les-Mines (9 500 EH), Audinghem-Bourg (1 130 EH), Audresselles (1 433 EH), Avesnes-le-Comte (2 000 EH), Calais-Toul (42667 EH), Douvrin (2 700 EH), Frethun (3 600 EH), Gauchin-Verloingt (9 000 EH), Guines (6 133 EH), Hénin-Beaumont (78 667 EH), Le Portel (36 667 EH), Marquise (7 200 EH) et Richebourg (3 700 EH) en rouge sont celles qui ont été déclarées non conforme en performance en 2019.

Carte des conformités en équipement des systèmes d'épuration



Carte des conformités en performance des systèmes d'épuration

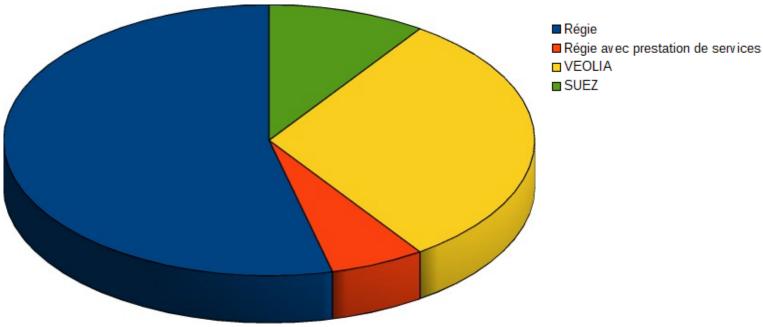


Mode de gestion des services

		Nombre de services	Nombre	Volumes facturés	
Mode de gestion	Collecte et épuration	Collecte ou transport seul	Épuration seule	d'abonnés	aux abonnés [m³]
Régie	24	4	0	124 271	6 6060 628
Régie avec prestation de services	3	0	0	1 370	109 811
affermage	20	1	0	468 962	38 332 375

NB: Les abonnés domestiques et assimilés sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'environnement.





Mode de gestion:

La gestion en Régie représente 28 services soit 53,85 % (26 services en 2018) La gestion en Régie avec prestation de services représente 3 services soit 5,77 % (3 services en 2018)

La gestion en Affermage représente 21 services soit 40,38 % décomposée comme suit :

- VEOLIA représente 16 services soit 30,77 % (16 services en 2018)
- SUEZ représente 5 services soit 9,61 % (5 services en 2018)

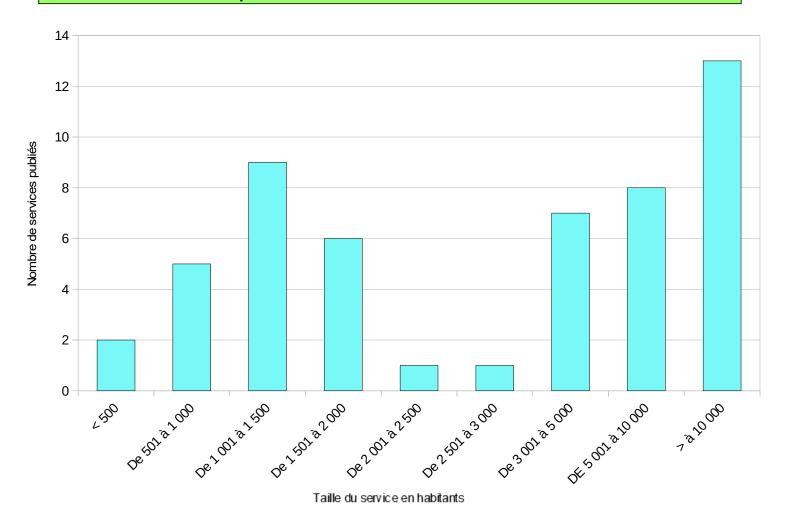
Abonnés et volumes facturés

	2019
Volumes facturés [m³]	45 048 814
Population raccordée	1 153 037
Nombre total d'abonnés	594 603
Ratio moyen de l'assiette de facturation par abonné domestique [m³ par abonné et par an]	75,76

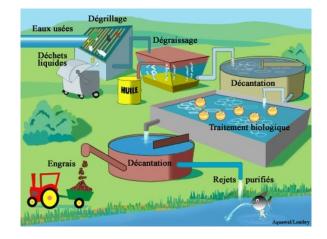
NB: Les abonnés domestiques et assimilés sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'environnement.

DDTM du Pas-de-Calais 32/43 Synthèse des données 2019

Répartition des services en fonction de leur taille

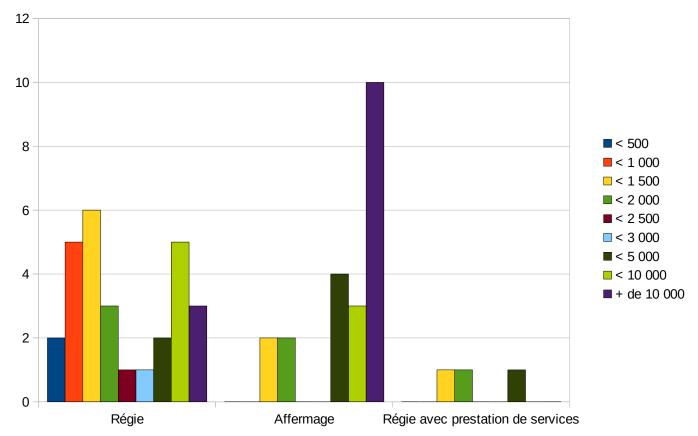


- 2 services desservent une population inférieure à 500 habitants (2 en 2018),
- 5 services desservent une population de 501 à 1 000 habitants (4 en 2018),
- 9 services desservent une population de 1 001 à 1 500 habitants (7 en 2018),
- 6 services desservent une population de 1 501 à 2 000 habitants (6 en 2018),
- 1 service dessert une population de 2 001 à 2 500 habitants (1 en 2018).
- 1 service dessert une population de 2 501 à 3 000 habitants (2 en 2018),
- 7 services desservent une population de 3 001 à 5 000 habitants (7 en 2018),
- 8 services desservent une population de 5 001 à 10 000 habitants (8 en 2018),
- 13 services desservent une population supérieure à 10 000 habitants (13 en 2018).



Source: astrosurf.com

Répartition des services en fonction du mode de gestion



Sur 2 services desservant une population inférieure à 500 habitants, 2 sont en régie.

Sur **5** services desservant une population de 501 à 1 000 habitants, **5** sont en régie.

Sur **9** services desservant une population de 1 001 à 1 500 habitants, **6** sont en régie, **2** sont en affermage et **1** en régie avec prestation de services.

Sur 6 services desservant une population de 1 501 à 2 000 habitants, 3 sont en régies, 2 en affermage et 1 en régie avec prestation de services.

Sur **1** service desservant une population de 2 001 à 2 500 habitants, **1** est en régie.

Sur 1 service desservant une population de 2 501 à 3 000 habitants, 1 est en régie.

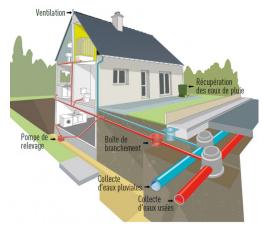
Sur **7** services desservant une population de 3 001 à 5 000 habitants, **2** sont en régie, **4** en affermage et **1** en régie avec prestation de services .

Sur **8** services desservant une population de 5 001 à 10 000 habitants, **5** sont en régie et **3** en affermage.

Sur **13** services desservant une population supérieure à 10 001 habitants, **3** sont en régie et **10** en affermage.



Source: afd.fr



Source: sidealf.fr

Exemples de travaux d'assainissement dans le Pas-de-calais



Rénovation de l'ancien réseau d'assainissement rue de Guarbecque à Isbergues (CABBALR) Source: lavoixdunord.fr



Travaux d'assainissement rue Principale à Tincques (CC Campagnes de l'Artois) Source: lavoixdunord.fr

Exemples de stations d'épuration du Pas-de-calais

Station de Pas-en-Artois (CC Campagnes de l'Artois) Source : DDTM 62

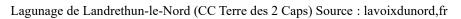


Lagunage de Vacqueriette-Erquières (CC 7 Vallées) Source : DDTM 62





Station de Boulogne-sur-Mer -Séliane (CAB) Source : lavoixdunord,fr







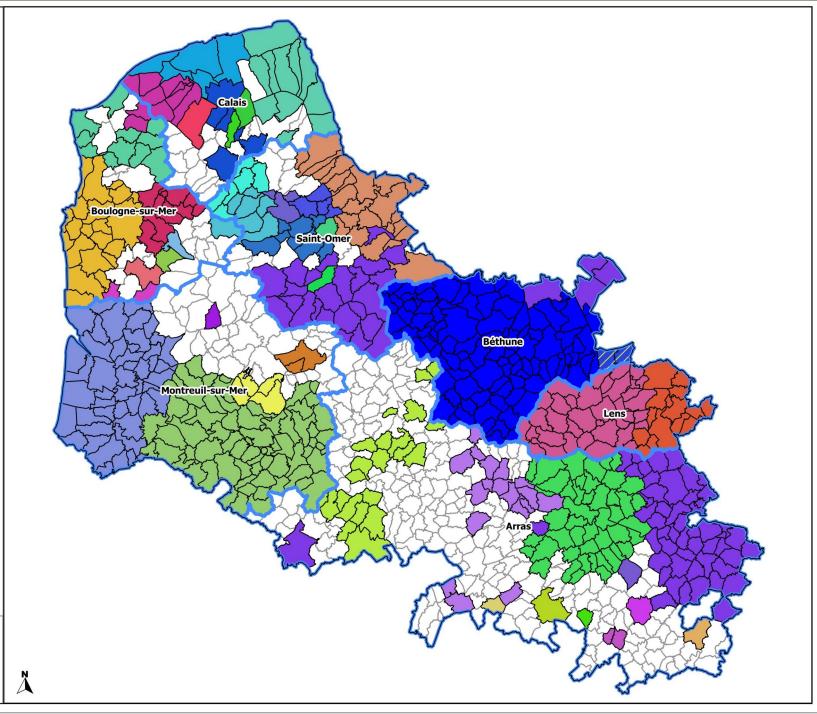
Liberté Égalité Fraternité

> Services d'assainissement collectif du Pas-de-Calais au 31/12/2019

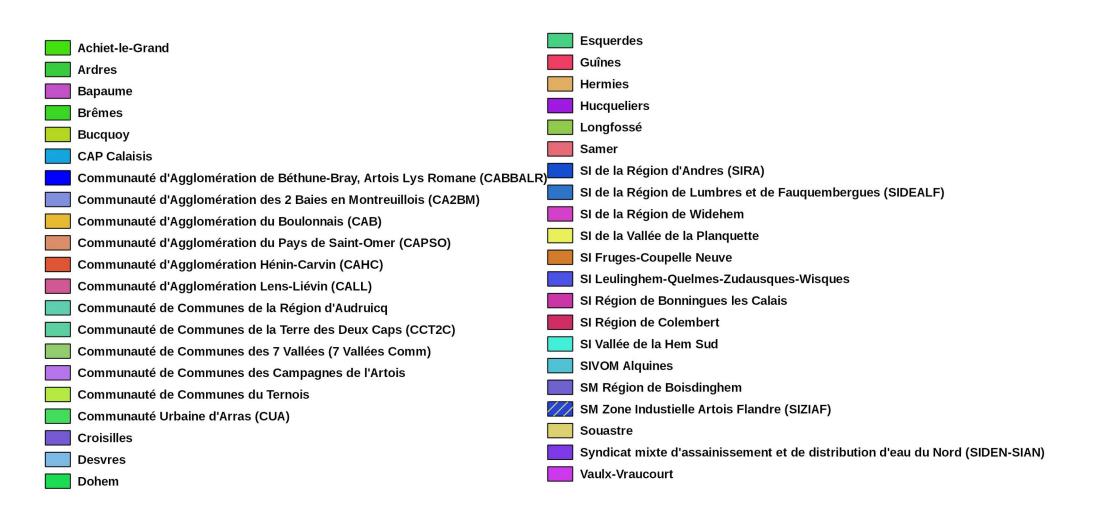


Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais

Réalisation : MCSIG Source : DDTM 62 Bd-Topo ®© IGN Date : 06/11/2020 Référence : 2020-216



Services d'assainissement collectif au 31/12/2019



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Source eau47.fr

271 8098 habitants sont estimés concernés dans le Pas-de-Calais.

La gestion de l'assainissement non collectif est assurée par **32** services dont **8** avec une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

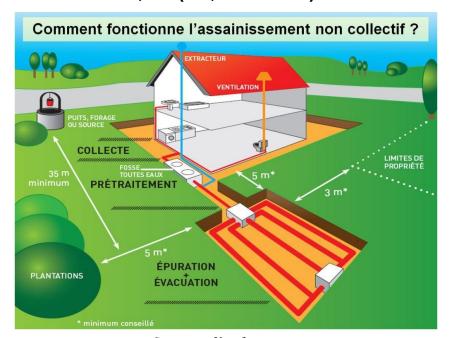
Ces services se déclinent selon la répartition suivante :

- 7 communes,
- 10 syndicats,
- 7 communautés de communes,
- 7 communautés d'agglomération,
- 1 communauté urbaine.

Source: pays-courpiere,fr

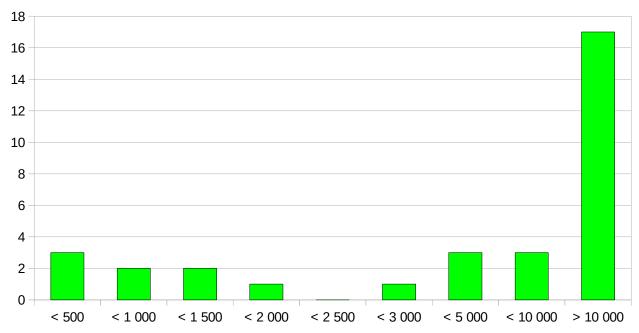
Les données « Assainissement Non Collectif » issues de SISPEA correspondent aux **32 (37 en 2018)** services confirmés et publiés sur **32 (37 en 2018)**, couvrant **100 % (100 % en 2018)** de la population concernée par l'assainissement non collectif.

Le prix moyen du contrôle est de **110,39 € (103,74 € en 2018)**.



Source: ca 2bm. fr

Répartition des services en fonction de leur taille

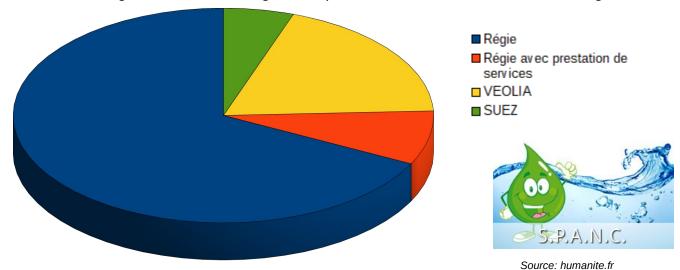


3 services desservent une population inférieure à 500 habitants,

- 2 services desservent une population de 501 à 1 000 habitants,
- 2 services desservent une population de 1 001 à 1 500 habitants,
- 1 service desservent une population de 1 501 à 2 000 habitants,
- 0 service desservent une population de 2 001 à 2 500 habitants,
- 1 service desservent une population de 2 501 à 3 000 habitants,
- **3** services desservent une population de 3 001 à 5 000 habitants,
- 3 services desservent une population de 5 001 à 10 000 habitants,
- 17 services desservent une population supérieure à 10 000 habitants.

Répartition des services par exploitant

21 services sont en régie, 3 services en régie avec prestation de services et 8 en affermage.



Mode de gestion:

La gestion en Régie représente 21 services soit 65,60 %.

La gestion en Régie avec prestation de services représente 3 services soit 9,40 %.

La gestion en Affermage représente 8 services soit 25,00 % décomposée comme suit :

- VEOLIA représente 7 services soit 21,90 %,
- SUEZ représente 1 service soit 3,10 %.

Carte des services

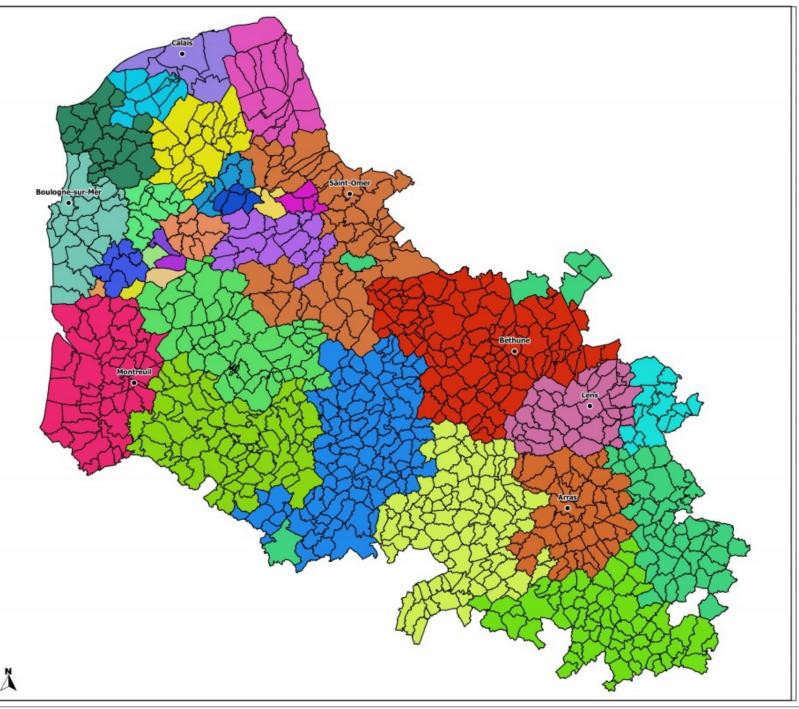


Services d'assainissement non collectif du Pas-de-Calais au 31/12/2019



Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais

Réalisation : MCSIG Source : DDTM 62 Bd-Topo®© IGN Date : Octobre 2020 Référence : 2020-210



Services d'assainissement non collectif du Pas-de-Calais au 31/12/2019

CAP Calaisis Terre d'Opale	Doudeauville
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bray, Artois Lys Romane (CABBALR)	Halinghen
Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM)	Lacres
Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)	Longfossé
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)	Senlecques
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC)	SI de la Région d'Andres (SIRA)
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL)	SI de la Région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF)
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	SI Leulinghem-Quelmes-Zudausques-Wisques
Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C)	SI Région de Bonningues les Calais
Communauté de Communes des 7 Vallées (7 Vallées Comm)	SI Région de Colembert
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	SI Région de Quesques
Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois	SI Samer et Environs
Communauté de Communes du Ternois	SI Vallée de la Hem Sud
Communauté de Communes Sud Artois (CCSA)	SIVOM Alquines
Communauté Urbaine d'Arras (CUA)	SM Région de Boisdinghem
Courset	Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN)
Desvres	